



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 64

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 225.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. SWAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 225 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne (caractéristiques génétiques)/The Human Rights Code Amendment Act (Genetic Characteristics)*.

Le débat se poursuit.

M. GERRARD, M<sup>me</sup> FONTAINE, MM. TEITSMA, MICKLEFIELD et CURRY, M<sup>me</sup> GUILLEMARD ainsi que M. MARTIN interviennent. M. EWASKO exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

L'Assemblée permet la reprise du débat sur la proposition présentée par M<sup>me</sup> FONTAINE :

Proposition n° 15 : Protection et promotion des services en français

Attendu :

que le gouvernement provincial a réduit les services en français dans l'ensemble de la province, notamment dans le domaine des soins de santé, ce qui nuit à l'accès des familles francophones aux services de première ligne auxquels elles ont droit, au maintien de leurs droits langagiers et à la préservation au Manitoba de communautés francophones dynamiques et robustes;

que le gouvernement provincial a fermé la clinique express bilingue de Saint-Boniface qui offrait activement en français des services de soins de santé essentiels aux familles et aux aînés du quartier;

que le gouvernement provincial a diminué de presque 60 000 \$ le financement affecté au foyer de soins personnels Actionmarguerite et qu'il a ainsi réduit le soutien accordé aux soins de qualité destinés aux aînés de Saint-Boniface;

que le gouvernement provincial ferme trois salles des urgences à Winnipeg, ce qui a pour effet d'accentuer la pression sur la salle des urgences de l'Hôpital Saint-Boniface et d'augmenter les temps d'attente des familles de Saint-Boniface;

que l'accès à l'éducation en français fait la fierté de la communauté francophone et souligne l'histoire de sa lutte pour défendre ses droits linguistiques et que les compressions du gouvernement provincial démontrent qu'il mésestime l'importance de l'éducation en français au Manitoba;

que le gouvernement provincial a éliminé le poste de sous-ministre adjoint au Bureau de l'éducation française, ce qui nuit à la capacité du Bureau de soutenir fermement l'éducation en français;

que les compressions du gouvernement provincial ont entraîné une augmentation de 6,6 % des frais de scolarité au niveau postsecondaire parmi les universités manitobaines, notamment l'Université de Saint-Boniface, et que le gouvernement provincial a éliminé le remboursement de l'impôt sur le revenu qui aidait les nouveaux diplômés à rembourser leurs prêts étudiants et à faire carrière au Manitoba;

que le gouvernement provincial a réduit de plus de 50 000 \$ le financement accordé au Centre Flavie-Laurent qui permettait aux familles à faible revenu de Saint-Boniface et du quartier est de Winnipeg de se procurer plus facilement des articles ménagers, des meubles, des vêtements et d'autres nécessités;

que le projet de loi 8 du gouvernement provincial, qui est de nature régressive, limiterait considérablement le revenu des journaux communautaires, notamment ceux publiés pour la communauté francophone;

que le gouvernement provincial a sabré dans le financement accordé au World Trade Centre et au Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à abolir les compressions qu'il a imposées au chapitre des soins de santé, de l'éducation et des services communautaires offerts en français et à faire des investissements concrets qui accroissent la vitalité des communautés francophones de la province, autant aujourd'hui que demain.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> GUILLEMARD, MM. LAGASSÉ, EWASKO et SARAN, M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE ainsi que M. ALTEMEYER interviennent. M. TEITSMA exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

M. le *ministre* CULLEN dépose :

le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice se terminant le 28 février 2018;

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 65)

le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba (états financiers) pour l'exercice se terminant le 28 février 2018.

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 66)

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la ministre COX, M<sup>me</sup> LAMOUREUX ainsi que MM. WOWCHUK, WIEBE et REYES font des déclarations de député.

---

Présentation et lecture de pétitions :

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à fournir des logements sécuritaires, de haute qualité et abordables dans le but d'aider les familles ouvrières et à amender le projet de loi 12 de sorte qu'il ne porte plus atteinte aux droits des locataires. (P. Tolsma, M. Britt, P. Sigurdson et autres)

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées. (A. Proutt, L. Proutt, W. Bergstrom et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à mettre en œuvre sans délai des projets visant à modifier les systèmes et les formulaires, notamment les cartes d'assurance-maladie et les certificats de naissance, afin de proposer un troisième genre ou d'y enlever toute mention du genre, à moins que cela ne soit nécessaire à des fins médicales ou statistiques, dans le but de mieux représenter les personnes bispirituelles ou non-binaires, à demander immédiatement à la Société d'assurance publique du Manitoba de proposer un troisième genre ou d'enlever toute mention du genre sur ses permis de conduire et tout autre formulaire d'identité provincial, à demander au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active d'offrir tout d'abord des cartes d'assurance-maladie sans mention du genre afin de réduire les inquiétudes des personnes transgenres ou non-binaires lorsqu'elles accèdent au système de soins de santé et, enfin, à envisager d'examiner les lois qui pourraient nécessiter une mise à jour pour répondre aux besoins des citoyens à cet égard. (T. Campbell, S. McKay, K. Kilgour et autres)

---

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la protection et la promotion des services en français sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la ministre SQUIRES voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (pratiques de chasse sécuritaires et gestion intégrée de la faune)/The Wildlife Amendment Act (Safe Hunting and Shared Management)*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M. KINEW voulant que la motion soit amendée par substitution, au passage qui suit « que », de ce qui suit :

L'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (pratiques de chasse sécuritaires et gestion intégrée de la faune)/The Wildlife Amendment Act (Safe Hunting and Shared Management)*, car il ne prévoit pas les principes essentiels à la mise en place d'une gestion véritablement intégrée de la faune pour que la chasse soit sécuritaire au Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

M. LINDSEY, M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) ainsi que MM. MARCELINO (Tyndall Park) et FLETCHER interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

**POUR**

ALLUM  
ALTEMEYER  
FONTAINE  
GERRARD  
KINEW  
KLASSEN  
LAMOUREUX

LINDSEY  
MALOWAY  
MARCELINO (Logan)  
MARCELINO (Tyndall Park)  
SWAN  
WIEBE ..... 13

**CONTRE**

BINDLE  
CLARKE  
COX  
CULLEN  
CURRY  
EICHLER  
EWASKO  
FIELDING  
GOERTZEN  
GRAYDON  
GUILLEMARD  
ISLEIFSON  
JOHNSON  
JOHNSTON  
LAGASSÉ  
LAGIMODIERE  
MARTIN

MAYER  
MICHALESKI  
MICKLEFIELD  
MORLEY-LECOMTE  
NESBITT  
PEDERSEN  
PIWNIUK  
REYES  
SCHULER  
SMITH (Southdale)  
SMOOK  
SQUIRES  
STEFANSON  
TEITSMA  
WISHART  
WOWCHUK  
YAKIMOSKI ..... 34

---

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger